

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1978)  
**Heft:** 449

**Artikel:** Drogue : un autre regard  
**Autor:** Brutsch, François  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1027086>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Banque Nationale: les risques de la prudence

*Le flottement des monnaies est aujourd'hui une sorte de dogme qui fait la loi en matière de doctrine monétaire. Il faut admettre que ce dogme est d'autant mieux assis que bien peu nombreux sont les « spécialistes » qui sont en mesure — accés aux sources, connaissances pratiques indispensables — de faire valoir les mérites de solutions alternatives... Ci-dessous, un de nos correspondants esquisse malgré tout un scénario, à partir d'une hypothèse de travail différente. (Réd.)*

Le franc suisse est devenu aujourd'hui une « marchandise » très recherchée dans le monde entier. En achetant du franc suisse, ou simplement en conservant plus longtemps qu'il n'est nécessaire, tous ceux qui ont des règlements à faire à l'extérieur de leur pays, ou qui souhaitent tout simplement conserver des liquidités, se garantissent contre la baisse de la valeur de leurs avoirs. Ils s'assurent, presque à coup sûr, des gains spéculatifs substantiels. Comme l'offre de francs suisses est limitée, cette demande croissante de monnaie suisse entraîne une hausse de son prix sur le marché des changes.

En bonne théorie économique, il suffirait d'augmenter suffisamment l'offre de francs suisses pour que son prix diminue. Comme le « coût de production » du produit qu'est le franc suisse est quasi nul, rien n'empêcherait, théoriquement, la Banque Nationale d'en mettre sur le marché des quantités illimitées. La Banque Nationale pourrait donc vendre du franc suisse, à un prix qu'elle fixerait librement, pour autant qu'elle ne fixe pas de limites aux montants des devises qu'elle est prête à acquérir.

### Les trois fondements d'une politique

Trois séries de raisons retiennent néanmoins la Banque Nationale de pratiquer une telle politique : — des raisons de politique économique intérieure;

- des raisons de politique internationale;
- des risques de perte de change.

### 1. Les conséquences sur la situation économique et monétaire intérieure de vente massive de francs suisses

Nos autorités craignent par dessus tout l'effet inflationniste que pourrait avoir l'augmentation de la masse monétaire qu'entraînerait des achats massifs de devises par la Banque Nationale. En réalité, une grande partie des francs suisses vendus resterait aux mains d'étrangers qui les utiliseraient comme réserve de liquidité et comme moyen de paiements hors de nos frontières. Comme l'achat de francs suisses est déjà totalement libre, il n'y a aucune raison que cette nouvelle politique entraîne une augmentation des exportations. Les risques d'achats spéculatifs en Suisse ne pourraient porter que sur des immeubles pour laquelle il existe d'ores et déjà une réglementation très stricte. C'est donc par l'accroissement des dépôts dans le système bancaire suisse que pourrait se déclencher un processus inflationniste; mais il serait relativement facile d'y parer en gelant, ou en limitant l'accroissement des crédits accordés par nos banques. La Banque Nationale en a déjà les moyens; le nouvel « instrumentarium » les inscrira tout simplement dans le droit régulier.

### Le franc, monnaie internationale

#### 2. L'effet d'achat de devises sur le plan international

Dans la mesure où la Banque Nationale stériliserait les devises qu'elle achète (c'est-à-dire qu'elle remplacerait par des francs des dollars qui seraient ainsi retirés de la circulation), l'expansion de la masse de francs suisses n'aurait aucun effet sur l'économie mondiale. Par contre, le franc suisse risquerait de devenir une véritable monnaie internationale, utilisée pour des règlements entre pays tiers. C'est là un phénomène que nos autorités ont tout fait pour éviter. Mais il est clair aujourd'hui qu'elles n'y sont pas parvenues et l'extension de l'usage du franc suisse, notamment à des fins spé-

culatives, est justement une des raisons de son appréciation constante. Il est probable qu'une politique ferme et déterminée d'abaissement, ou au moins de stabilisation du cours du franc suisse contribuerait à réduire l'utilisation de notre monnaie comme refuge spéculatif contre les dévalorisations monétaires internationales.

### Gains de change

#### 3. Les risques financiers d'une politique d'intervention massive

En achetant sans limites des devises qui lui seraient présentées, la Banque Nationale pourrait en tout cas stabiliser le cours du franc suisse voire même le faire baisser. Elle réaliserait alors des gains de change qui pourraient être substantiels. A l'heure actuelle, les autorités suisses cherchent avant tout à obtenir que leurs partenaires, et notamment les Américains, interviennent eux-mêmes pour stabiliser le cours de leur monnaie. Elles préfèrent accorder des crédits aux pays déficitaires plutôt que d'intervenir massivement sur les marchés.

Est-ce parce qu'elles craignent que malgré les mesures prises le franc suisse continue à monter et qu'elles ne veulent pas supporter elles-mêmes — ou en tout cas le moins possible (voir les « comptes » de la BNS publiés lundi passé) — les pertes de change ?

Ou, pour le dire autrement, le souci d'une bonne gestion financière de l'entreprise « Banque Nationale » est-il plus impératif que les risques qu'une catastrophe monétaire internationale font courir à la Suisse ?

R.B.

## Drogue: un autre regard

*Le moins que l'on puisse dire est qu'en matière de drogue et de drogués, la théorie sociale et la pratique médicale sont floues ! Ci-dessous une voix pour la décriminalisation de la consommation des « drogues douces ». On notera que cette thèse ne*

*fait pas l'unanimité. Des spécialistes reconnus ont même rompu des lances contre elle. Tel Claude Olievenstein, partisan de la tolérance, mais opposé à la décriminalisation (pourquoi donner aux jeunes consommateurs une occasion supplémentaire de fuir les conflits inévitables ?) Le dialogue est ouvert ! (Réd.).*

Donc, le Conseil fédéral propose de rejeter l'initiative populaire des Jeunes Bons Templiers suisses visant à interdire la publicité pour l'alcool et le tabac.

Dans ce domaine, les rôles sont bien partagés entre l'individu et l'Etat : au premier, la liberté de s'intoxiquer par sa consommation, d'acheter, de vendre et de proposer; au second la charge d'informer sur ces toxiques et leurs méfaits, d'en organiser la production, le commerce et la consommation (contrôles, taxes, 0,8% etc.) et d'en soigner les victimes.

Le sort fait aux drogues est tout différent : interdiction de produire, de vendre, d'acheter, de propager, de consommer, la prison ou l'amende pour celui qui s'y risquerait.

Ainsi se trouve confortée l'idée que les toxicomanes sont ceux qui consomment des toxiques illicites, et que ceux qui fument, qui boivent ou qui abusent de médicaments n'en sont pas. Un double langage inadmissible sur le plan des principes, pas plus justifié par le degré de danger respectif des différents toxiques pour l'individu que par leur coût social connu. En outre, totalement inefficace : la pénalisation de la consommation n'est pas dissuasive à l'égard des non consommateurs, et elle n'a pas d'effet à l'égard des consommateurs quand seulement 1% d'entre eux sont condamnés.

#### **Autorité de l'Etat et respect de la loi**

Une réglementation pénale qui ne subsiste plus que sur le papier paraît surtout avoir pour conséquence d'ébranler l'autorité de l'Etat et le respect de la loi...

Une telle législation aboutit en tout cas à l'existence d'un marché parallèle qui est un défi aux

économistes et aux « consommateurs » : pas de concurrence sur les prix, on n'est sûr ni de la qualité ni même de la quantité de ce que l'on achète. Pour le plus grand bénéfice des trafiquants, sur le dos des consommateurs.

Et si la loi considère toutes les drogues sans faire de distinctions entre les différents degrés de toxicité, elle renforce le risque que le consommateur passe, sans avoir conscience du danger, d'une drogue douce à une drogue dure.

Tout cela amène, aux Etats-Unis ou ailleurs, à proposer la dépénalisation de la consommation de drogue. Ou même la libéralisation complète, limitée aux drogues douces le plus souvent (après tout, c'est ce que l'on a fait avec l'alcool en interdisant l'absinthe); car il est hypocrite de tolérer une demande mais d'empêcher d'y satisfaire. Et une véritable politique de lutte contre les toxicomanies consiste à s'attaquer aux causes pour faire diminuer cette demande : tout le reste est illusoire.

#### **La libéralisation est possible**

La libéralisation des drogues douces existe de facto dans certains endroits, par exemple à Amsterdam, comme le raconte un article du *Monde* du 9 septembre 1977, « Le « joint » est passé dans les mœurs » :

Il y a un million et demi de consommateurs d'herbe dans le pays, dont la plupart fument peu : « Ils sont comme ces hippies devenus papas qui fument un joint en rentrant du bureau après avoir embrassé madame et le fiston ». On peut l'acheter en pot au marché, ou bonne à consommer dans des boutiques, et un présentateur débite les cours des différentes variétés sur une radio de gauche le samedi. En revanche la police se consacre exclusivement aux trafiquants de drogues dures et connaît des succès. Mais quand elle arrête un revendeur qu'elle soupçonne par erreur de trafiquer de l'héroïne, elle lui rend son stock de haschich...

Outre l'écueil de la répression pénale, la lutte contre la drogue doit éviter celui de la médicalisation à outrance, autre moyen de refuser la réalité.

Pas plus que tous ceux qui boivent ou qui fument, tous les consommateurs de drogue n'en sont malades, et pas plus que tous ceux qui boivent ou qui fument, tous ne s'adonnent pas à leur plaisir du fait d'un passé perturbé, de problèmes personnels ou de dispositions psychiques particulières : fort heureusement, il y a des consommateurs de drogue « normaux » !

#### **Des rites sociaux**

Au demeurant, il y a des alcooliques, des fumeurs, des drogués, des personnes qui sont sous la dépendance de médicaments qui demandent un traitement pour s'en sortir; mais il faut se souvenir que pour être efficace un tel traitement doit être accepté, et non imposé sous forme d'hospitalisation forcée.

En réalité, la plupart des substances que nous consommons sont à un degré ou à un autre toxiques. L'alcool, le tabac, les médicaments font partie de notre vie de tous les jours depuis longtemps, boire et fumer sont des rites sociaux. La drogue, elle, fait peur, parce qu'elle vient d'ailleurs, d'autres civilisations, qu'elle remet en cause la philosophie occidentale de la rationalité, qu'elle est un phénomène récent qui touche surtout la jeunesse... Mais dans vingt ans ? Interdire la drogue, mais pas l'alcool, parce que celle-ci concerne les jeunes est surtout une démonstration de possessivité.

Ce qui importe, c'est de mener une politique préventive vigoureuse en ne cherchant pas à protéger l'individu contre lui-même (au nom de quoi ?) au moyen de l'interdit et de la répression mais à faire diminuer la consommation en s'attaquant aux causes de la demande, et de venir en aide aux victimes. Pour toutes les toxicomanies.

**François Brutsch**

P.S. L'interdiction de la publicité fait partie d'une bonne politique de prévention; journal sans publicité, DP peut se permettre d'approuver dans son principe l'initiative des Jeunes Bons Templiers...